Prime de nuit de 21 h à 22 h:

Les onze plaignants ont touché leur versement de la prime due depuis décembre 2013.

La direction s'est engagée à régulariser à tous les salariés. Nous lui avons demandé de remonter au début de son erreur soit septembre 2013. La direction ne veut remonter que 3 ans en arrière. D'ici juin, elle va donc régulariser les heures de nuit en remontant à **janvier 2016** seulement.

La direction n'a pas encore su préciser qui elle va rembourser exactement.

Pour les erreurs sur la régularisation de janvier jusqu'au 20 février, la direction à pris note et s'engage à régler les problèmes. Les élus CGT sont à votre disposition pour vous aider à vérifier si le rattrapage est correct. Donc bien vérifier en mars également.

<u>Intérimaires</u>: Ils ont évidemment droit à cette prime comme les embauchés. S'ils n'ont pas encore touché leur régularisation pour janvier et février, ils l'auront sur la paie de mars. A vérifier.

Budget du CSE

Le budget du CSE 2019 a été adopté, les versements vont pouvoir reprendre. Ajout d'une 4ème tranche pour les chèques vacances et augmentation de versements :

- 100 € de plus en chèques vacances : Plus 50 € chèques vacances été.

 Plus 50 € chèques vacances hiver.
- Augmentation de 70 € du « **sport-culture-loisir** » : de 80 à **150 € en 2019**. Pour toute la famille.
- Augmentation de 10 € pour le Noël adulte : de 150 à 160 € en 2019.

Ces dépenses supplémentaires ne sont pas financées intégralement par les recettes prévisionnelles 2019.

C'est donc une partie des 70000 € mis de coté les années précédentes qui est utilisée.

A noter, qu'aucun budget prévisionnel n'ayant été présenté, on ne peut savoir combien reste mis de coté en 2019.

S'Il est dommage de ne pas demander l'avis des salariés avant de modifier l'utilisation du budget du CSE, on peut toutefois constater que la pétition à ce sujet n'a pas été inutile.

Heures supplémentaires et prime d'ancienneté :

Faire des heures supplémentaires doit faire augmenter la prime d'ancienneté. A vérifier.

Activité

Mois d'avril, activité en 3X8 et heures supplémentaires le samedi à l'UAP 1 et 2.

L'UAP Fab se prépare à reprendre la production de l'usine BCM.

La direction envisage de limiter les transferts de semi d'une ligne à l'autre, soit en intégrant l'ensemble de la production sur la même ligne, soit en faisant faire le conditionnement en soustraitance.

Sécurité

Sans être prévu à l'ordre du jour de la réunion CSE, la direction a voulu mettre en premier un point sécurité, pour cela participait le responsable HSE.

Celui-ci fait lecture de différents mails envoyés par les élus CGT sur des points de sécurité.

Ce responsable a insisté pour qu'en cas d'anomalie concernant la sécurité il est préférable de l'appeler directement par téléphone (3145) et de ne pas perdre de temps.

Nous avons profité de sa présence pour parler de l'accident à la ligne 4 du samedi 23. L'équipe du samedi n'avait pas les consignes pour ce type de situation et par exemple n'a pas su ouvrir le portail au pompier.

La représentante syndicale CFTC a trouvé important de dire que la salariée est responsable et qu'elle n'avait pas à mettre le doigt dans la machine puisque tout le monde le dit.

Les élus CGT ont tous répondu que le vrai problème est le temps insuffisant consacré à l'accueil et à la formation et surtout l'ambiance dans les ateliers où l'obsession de la production prime tout. En particulier, nous avons dénoncé le fait de mettre les équipes en concurrence en vantant les performances des autres.

Nous avons appris incidemment que l'infirmière avait été licenciée. Un recrutement est ouvert. En attendant, le service RH gère les prises de rendez-vous médicaux.

Points divers de la CFTC

La représentante syndicale CFTC demande l'annulation de la déduction des 10 minutes pour le personnel en journée du fait du déplacement des badgeuses.

La direction est d'accord pour supprimer ces dix minutes mais n'a pas donné de délai car elle doit résoudre des problèmes techniques d'abord.

Par contre, la direction précise qu'en ce cas toute pause café et cigarette doit être débadgé et que le badgeage doit être fait au plus près du poste de travail.

NAO et augmentation de salaire :

Tous les ans, c'est le même cinéma, les augmentations de salaire décidées par la direction sont annoncées publiquement seulement après 4 réunions dites de NAO, Négociation Annuelle Obligatoire.

En réalité, il n'y a pas de négociation. La direction n'a aucune marge et ne fait qu'appliquer les mesures décidées par Fareva.

La première réunion de NAO étant programmée pour le 29 mars, nous ne voulons pas retarder le moment de l'annonce d'éventuelles augmentations par la direction. Nous avons donc décidé de ne pas participer aux différentes réunions inutiles qui depuis des années ne nous ont rien apporté.